

Quel partage des richesses produites ?

Entretien croisé avec Michel Husson et Gilbert Cette

SESâme (manuel de Sciences Economiques et Sociales de l'APSES) - Août 2011



SESâme : Les évolutions du partage de la valeur ajoutée sont abondamment commentées et débattues. En quoi constituent-elles un enjeu important ?

Gilbert Cette : Les évolutions du partage de la valeur ajoutée font effectivement l'objet de nombreuses analyses, tant en France qu'à l'étranger, et ceci depuis très longtemps. Je vois trois raisons principales à l'intérêt important accordé à cette question. Tout d'abord, parmi les conditions d'une croissance équilibrée et soutenable, on trouve à la fois la rémunération satisfaisante des capitaux immobilisés dans l'activité productive et des débouchés suffisants via la consommation finale des ménages, dont les salaires constituent la source essentielle du revenu. Le partage de la valeur ajoutée est au centre de cet équilibre, entre rémunération du capital et rémunération du travail. Une seconde raison est que cette grandeur est considérée par de nombreux observateurs comme un indicateur du rapport de force entre capital et travail. Une augmentation structurelle de la part du capital sera ainsi lue comme la manifestation d'un affaiblissement du pouvoir de négociation salariale. Enfin, une troisième raison est que cette grandeur est parfois considérée comme caractérisant de façon très synthétique les inégalités. Une augmentation de la part du capital sera ainsi interprétée comme témoignant d'une augmentation des inégalités de revenus.

A mes yeux, les deux premières raisons ont une part de vrai, même si le partage de la valeur ajoutée reste un indicateur trop synthétique pour apporter à lui seul une réponse aux questions correspondantes. La troisième lecture me paraît assez fautive : les inégalités économiques doivent être caractérisées à partir de données individuelles de revenus ou de patrimoine. Mais je tiens à souligner que, par ailleurs, aucun consensus n'existe en économie sur ce que serait le niveau « optimal » du partage de la valeur ajoutée, cohérent avec les conditions de la croissance économique soutenable la plus forte.

Michel Husson : Le partage de la valeur ajoutée décrit le partage primaire des revenus : d'un côté les salaires versés par les entreprises (y compris cotisations sociales) ; de l'autre le profit (EBE ou excédent brut d'exploitation). La part des salaires reste constante quand le salaire progresse comme la productivité du travail, autrement dit quand les salariés obtiennent sous forme de pouvoir d'achat la contrepartie des gains de productivité. On peut alors parler d'une répartition équitable.

Si la part des salaires baisse, cela veut dire que le salaire progresse moins vite que la productivité du travail. C'est le cas dans la plupart des pays développés depuis le milieu des années 1980, donc depuis un quart de siècle. On peut donc considérer que cette répartition n'est pas équitable en ce sens que les salariés ne reçoivent pas la contrepartie des gains de productivité qu'ils contribuent à réaliser. Mais cela pose aussi une question d'ordre macroéconomique : si les salaires augmentent moins vite que la production, qui va acheter cette partie de la production qui ne trouve pas en face d'elle une demande émanant de la consommation des salariés ?

* Gilbert Cette est Professeur d'économie associé à l'Université de la Méditerranée, Membre du Conseil d'Analyse Economique. Il est co-auteur, avec Philippe Askénazy et Arnaud Sylvain de l'ouvrage :

« [Le partage de la valeur ajoutée](#) », [La Découverte](#), collection « Repères », n° 576, mars 2011

✓ Michel Husson est administrateur de l'INSEE, chercheur à l'Institut de Recherche Economique et Sociale. Il a publié un compte-rendu critique du livre de Philippe Askénazy, Gilbert Cette et Arnaud Sylvain : « *Tout va très bien, Madame la Marquise* », [note hussonet n°32](#), avril 2011

Au début des années 1980, pour justifier la modération salariale, on invoquait le « théorème de Schmidt » (du nom du premier ministre allemand de l'époque) : « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Mais ce théorème n'a pas fonctionné : les entreprises n'ont pas investi plus qu'avant, ni créé plus d'emplois. En revanche, elles se sont mises à distribuer de plus en plus de dividendes à leurs actionnaires.

SESâme : Comment expliquer des divergences d'analyse de l'évolution de la part des salaires dans la VA entre des chercheurs qui utilisent pourtant les mêmes sources statistiques ?

Gilbert Cette : Les analyses empiriques du partage de la valeur ajoutée sont déconcertantes pour le non spécialiste : à partir des mêmes données de base, elles aboutissent à des évolutions parfois totalement contradictoires ! La raison statistique de ces différences réside dans des écarts de méthodologie et de champ. Méthodologie car, par exemple, sur un champ comprenant des entrepreneurs individuels, comme celui de l'ensemble des entreprises, comment traiter le revenu de ces entrepreneurs individuels qui comprend à la fois une part de rémunération du travail et une autre part de rémunération du capital ? Des conventions sont ici indispensables pour opérer un partage entre ces deux types de rémunération. Les écarts de champ influencent également profondément le diagnostic : en France par exemple, les évolutions du partage de la valeur ajoutée ne sont pas les mêmes sur l'ensemble des sociétés ou sur les seules sociétés non financières.

Philippe Askénazy, Arnaud Sylvain et moi montrons ainsi dans notre ouvrage que, sur les deux dernières décennies, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé sur l'ensemble des entreprises (en opérant sur ce champ la correction la plus usuelle de partage du revenu mixte des entrepreneurs individuels), elle a augmenté sur le champ plus restreint de l'ensemble des sociétés et elle est demeurée à peu près stabilisée sur le champ encore plus restreint des seules sociétés non financières (SNF) ! Bien sûr, l'analyse est plus représentative des évolutions d'ensemble sur le champ le plus large, mais les indicateurs sont calculés avec beaucoup plus de robustesse statistique sur le champ plus restreint des seules SNF. Cette plus grande robustesse statistique est la raison pour laquelle nous privilégions, dans notre ouvrage, ce champ plus restreint et concluons à une quasi stabilité du partage sur les deux dernières décennies en France. Mais toute analyse du partage de la valeur ajoutée doit se montrer consciente de la fragilité inévitable du diagnostic et bien préciser le ou les indicateurs retenus.

Michel Husson : Dans le cas français, la part des salaires a suivi une trajectoire très marquée. Premier temps : la récession du milieu des années 1970 la fait monter jusqu'à un maximum atteint en 1982, parce que la productivité du travail avait fortement ralenti tandis que le salaire continuait sur sa lancée. Deuxième temps : à partir de 1982, une politique dite de désindexation a déconnecté la progression des salaires, non seulement de l'inflation, mais aussi des gains de productivité. Il en est résulté une chute très brutale et rapide de la part des salaires, puisque celle-ci a perdu 8,5 points de la valeur ajoutée des sociétés non financières entre 1982 et 1989. Troisième temps : depuis 1989, la part des salaires s'est stabilisée, et ce point ne fait pas vraiment débat puisque tous les économistes se réfèrent aux mêmes données de l'INSEE.

Mais ce profil est propre à la France : dans les pays voisins, la baisse a été le plus souvent progressive. Dans le cas de l'Allemagne, elle s'est accélérée au cours des dernières années, et la part des salaires a rejoint un niveau comparable à celui de la France. La question est alors de savoir si le niveau atteint aujourd'hui par la part des salaires est « normal » ou non. La référence au « pic » de 1982 est discutable, puisqu'il s'agit d'une conjoncture exceptionnelle. La comparaison se fait plutôt avec la moyenne des années 1960 et 1970 : la différence est alors de 4,5 points, ce qui reste significatif. Cependant cet écart est moins marqué si on corrige la mesure habituelle, par exemple en la calculant par rapport à une valeur ajoutée nette de l'amortissement du capital.

Le débat technique rencontre ici une question d'économie politique. Beaucoup d'études historiques montrent en effet que, sur très longue période, la part des salaires tend à rester à peu près constante. L'enjeu porte donc sur l'interprétation du dernier quart de siècle : il s'agit de savoir s'il s'écarte significativement de cette tendance historique. Mais cette discussion est propre au cas français ; de nombreux organismes internationaux, comme le FMI ou la Commission européenne, font le même constat : globalement, la part des salaires baisse dans la plupart des pays développés.

SESâme : Depuis plus de 20 ans, le partage de la VA apparaît relativement stable. Est-ce à dire que rien n'a changé depuis plus de 20 ans, tant du côté des salaires que des profits en France ?

Gilbert Cette : Derrière la stabilité d'ensemble du partage de la valeur ajoutée en France, mesuré sur le champ des seules SNF, beaucoup de déformations se sont opérées sur les deux dernières décennies à l'intérieur des parts rémunérant le travail et le capital.

Au sein de la masse salariale, on observe deux mouvements majeurs. Tout d'abord, apparaît une réduction des inégalités salariales mesurées par les ratios usuels du neuvième décile et du premier décile (D9/D1), ou du cinquième décile et du premier décile (D5/D1) des salaires, qui diminuent tous deux. Cette baisse des inégalités salariales, qui est assez spécifique à la France, est liée à la forte progression du salaire minimum. Ensuite, au sein du seul plus haut décile, on observe une forte progression du plus haut centile, qui témoigne au contraire d'une augmentation des inégalités salariales liée à l'explosion des hautes et surtout très hautes rémunérations, en particulier dans la finance. Cette évolution s'observe dans presque tous les pays industrialisés. Aussi, derrière la stabilité globale du partage de la valeur ajoutée, on constate que pour la grande majorité des salariés (ici plus de 85 % d'entre eux, entre le premier décile et le 95^{ème} centile) la part moyenne des salaires dans la valeur ajoutée a diminué, engendrant une frustration légitime. Le salarié médian, rattrapé par le bas et distancé par le haut, peut avoir le sentiment de ne pas bénéficier équitablement des fruits de la croissance.

Au sein des profits bruts, on observe un mouvement majeur en France : l'augmentation de la rémunération de l'actionnaire, c'est-à-dire des dividendes versés nets. Cette augmentation s'est nourrie de la baisse des frais financiers, résultant elle-même non d'un désendettement mais d'une baisse des taux d'intérêt, qui ne peut se prolonger de nos jours, vu les bas niveaux atteints.

Ces évolutions internes aux parts des salaires et des profits dans la valeur ajoutée ne sont pas durablement soutenables, économiquement et socialement. Des changements devront s'opérer, sans doute dans les prochaines années...

Michel Husson : A l'intérieur de ce partage relativement constant, des mouvements se produisent à l'intérieur de chacune des grandes masses. A partir des profits, les entreprises paient des impôts à l'Etat, des intérêts aux banques, versent des dividendes aux actionnaires et enfin investissent. Sur les 20 dernières années, la part qui va aux impôts est restée à peu près constante, celle consacrée aux intérêts a baissé parce que les entreprises se sont globalement désendettées. Le taux d'investissement est resté à peu près constant, et l'évolution la plus nette est la part croissante des profits allant aux actionnaires sous forme de dividendes.

Du côté de la masse salariale, deux évolutions sont à souligner. La première porte sur le partage entre les salaires directs et les cotisations sociales. En proportion du « coût du travail » global, les salaires directs ont eu tendance à stagner, voire à baisser, alors que les cotisations sociales continuaient à progresser. La seconde tendance est la forte progression des hauts salaires et le relatif tassement des rémunérations intermédiaires. Ce tableau d'ensemble correspond bien au capitalisme financiarisé qui a fait reculer la part des salaires, investit peu et privilégie l'actionariat.